

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

DELIBERATIONS (Unanimité)

Projets

Centre vieux village : projet du pôle culturel et d'un gîte communal- Demande de subventions

Le projet ayant été lancé par délibération N°87.2012 du 3 décembre 2012, le Conseil municipal approuve le projet pour un montant prévisionnel de 165 000 € HT et autorise le Maire à solliciter la subvention exceptionnelle de 20 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le Préau - lot N°11 – électricité – relance marché : choix de l'entreprise retenue

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire, et devant la nécessité de lancer un nouveau marché sur la base des prestations non réalisées, le conseil autorise le maire à avaliser le choix proposé lors de la séance d'analyse des offres, d'attribuer le marché à l'entreprise EIB.

Le Préau – Avenants - Lots N°2-6-7-8-9-10

Le conseil municipal décide d'adopter et d'autoriser le Maire à signer les avenants des lots définis ci-dessous :

Lot N°	Marché initial du marché	N° et montant avenant	Nouveau montant marché
2	302 689,95 € H.T.	2 - 51 353,64€ H.T.	354 043,59 € H.T.
6	213 929,28 € H.T.	1 - 28 736,09€ H.T.	242 665,37 € H.T.
7	201 412,33 € H.T.	1 – 13 272,27€ H.T.	214 684,60 € H.T.
8	150 715,37 € H.T.	1- 6 519,03€ H.T.	157 234,40 € H.T.
9	66 620,37 € H.T.	1- 12 091,47€ H.T.	8 711,84 € H.T.
10	153 036,75 € H.T.	1 – 14 082,78€ H.T.	164 811,65 € H.T.

Finances

Renouvellement contrat de maintenance COSOLUCE-COLORIS

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le contrat de maintenance aux progiciels (population, état civil, élections et comptabilité notamment) de la gamme COLORIS assuré par la société COSOLUCE. Le conseil municipal décide de renouveler le contrat.

PESV2 Convention dématérialisation de la chaîne comptable et financière

Le conseil municipal autorise le maire à dématérialiser les documents de la chaîne comptable et financière pour le passage au PESV2 .

Personnel Communal

Contrat à durée déterminée adjoint administratif 2ème classe -17h30 hebdomadaires

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire, à recruter à hauteur de 17h30 hebdomadaires, un agent contractuel.

Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG07 pour le risque « prévoyance », choix de la garantie et détermination du montant de la participation financière.

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à la convention de participation proposée pour ses agents, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention.

Attribution d'une prime de NOËL – Personnel communal

Le Maire propose au conseil d'attribuer à l'ensemble du personnel une prime de Noël d'un montant de 150 € par agent à chaque fin d'année. Exceptionnellement, pour des raisons de comptabilité, la prime de Noël de 2013 sera versée fin janvier 2014.

Eau et Assainissement

Assainissement collectif – Tarification PFAC (annule et remplace les délibérations précédentes PFAC)

Le conseil municipal décide d'annuler toutes les délibérations liées à la PFAC prises précédemment, de fixer les tarifs de la PFAC à 350€ pour tous travaux (neufs et existants) avec une participation au pourcentage des frais réels des travaux

Culture et enfance

Labeaume en musiques : convention pour la coorganisation d'un concert

Le conseil municipal valide la convention avec l'Association "Festival de Musique de Labeaume" pour la corganisation d'un concert le dimanche 16 mars 2014 à l'église de Vesseaux pour un montant de 800€.

Spectacles – Associations – Autorisation de délivrer des invitations

Afin de promouvoir les activités culturelles organisées ou coorganisées par la commune, le conseil municipal, décide d'autoriser le maire à délivrer des invitations aux différentes manifestations organisées ou coorganisées par la commune sous forme de lots, aux différentes associations de la commune organisant des tombolas ou lotos.

Acceptation d'un don de l'Association des Amis de Vesseaux

Le conseil municipal décide d'accepter que l'Association « Les Amis de Vesseaux » fasse le don à la commune des habits sacerdotaux dont elle est propriétaire afin que ceux-ci soient exposés dans l'église Saint-Pierre aux liens de Vesseaux.